



LES RIVES DU RHÔNE

ANNEXE

LES AXES DE LA STRATÉGIE DE LA FEUILLE DE ROUTE



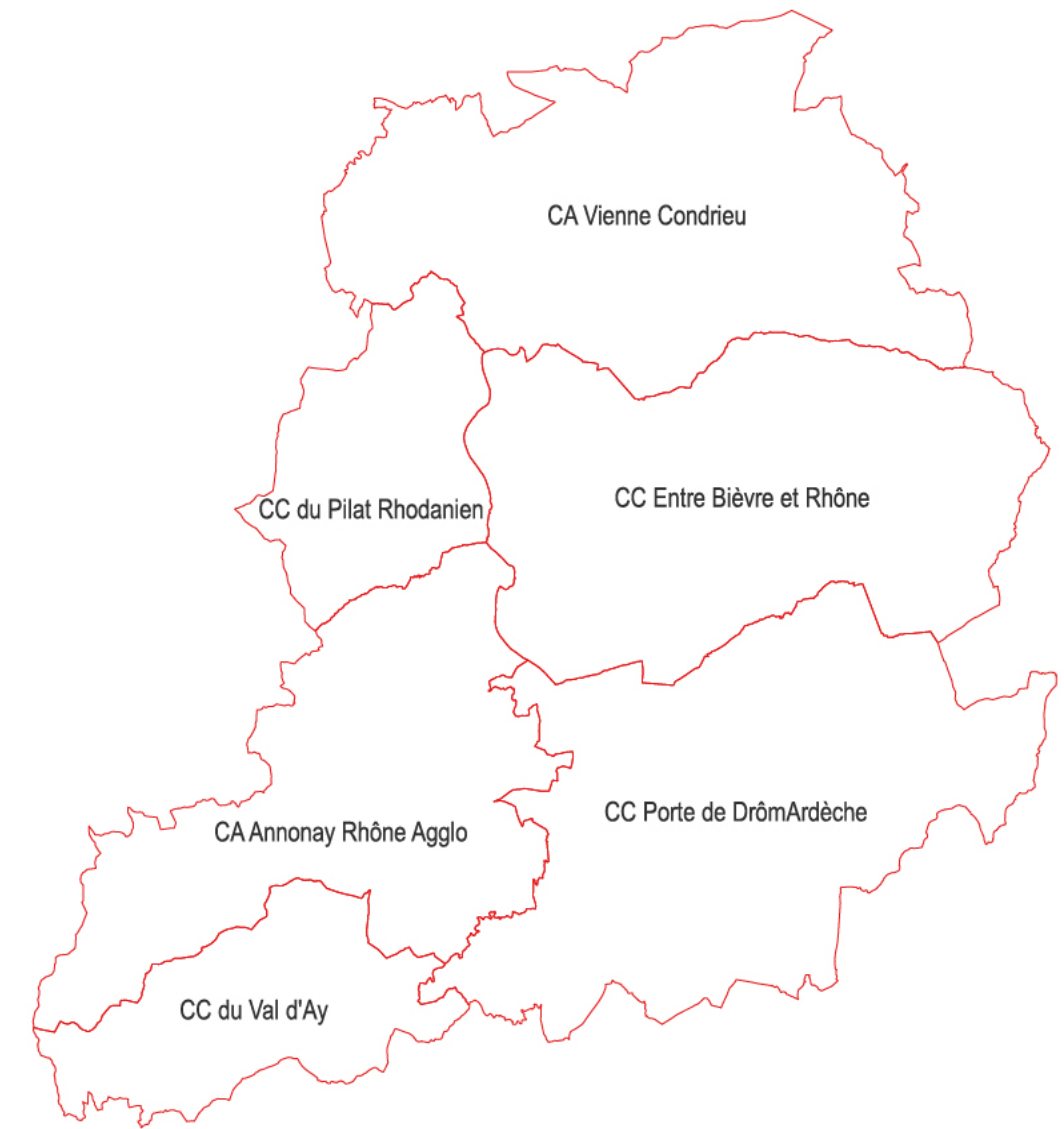
SEPTEMBRE 2025

FEUILLE DE ROUTE



Les axes de la stratégie de la feuille de route

Les axes de la stratégie ont vocation à apporter des précisions sur les actions portées par la feuille de route et abordant plusieurs enjeux du territoire soulignés durant les différents ateliers et interateliers. Les axes permettent de préciser et de développer les actions de la feuille de route afin de renforcer les orientations de la feuille de route. Ces axes abordent les problématiques et grands enjeux économiques du territoire et convoquent les hypothèses de travail explorées durant les ateliers.



I] STRATÉGIE TERRITORIALE MULTITHÉMATIQUE

La stratégie territoriale répond aux ambitions partagées de résilience et de sobriété pour un nouveau modèle de développement. Ces qualités conditionnent l'acceptabilité des projets mais aussi la possibilité de les mettre en œuvre en répondant à différentes réglementations. La stratégie consiste notamment à appliquer plus finement la séquence Eviter / Réduire / Compenser (ERC) et à intégrer la question de la justification des projets en amont. Elle intègre différentes actions et préconisations déjà élaborées par le SCOT qu'il s'agit de poursuivre. Elle entend poursuivre le travail sur la compensation animé par Rives Nature qui est l'association adossée au SCOT des Rives du Rhône en charge d'accompagner les porteurs de projet en matière d'environnement, notamment dans la mise en œuvre de la séquence ERC.

I] STRATÉGIE TERRITORIALE MULTITHÉMATIQUE

Axe 1 : Analyser à grande échelle les besoins fonciers et immobiliers des acteurs économiques

Axe 2 : Fonder une stratégie foncière sur l'identification et la caractérisation des potentiels fonciers

Axe 3 : Développer une stratégie de renaturation et d'amélioration de la fonctionnalité écologique et agricole du territoire

Axe 4 : Transformer certaines zones commerciales pour y installer des activités productives

Axe 5 : Concevoir des quartiers économiques hybrides agro urbains en situation de lisières

AXE 1 : ANALYSER À GRANDE ÉCHELLE LES BESOINS FONCIERS ET IMMOBILIERS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

L'Atelier des territoires a mis en avant les connaissances que peuvent avoir les acteurs locaux des besoins des acteurs économiques. Pour autant, il s'agit d'une connaissance fragmentée et peu documentée qui gagnerait à être consolidée (complétée et actualisée régulièrement), compilée et rendue lisible. Il s'agit notamment de pouvoir définir et justifier les besoins en foncier et immobilier d'entreprise. A l'échelle du SCoT mais également des deux intercommunalités (ARA et EBER), des démarches d'observation et d'analyse dynamique des besoins des entreprises déjà en place existent. Cet axe stratégique vise donc un renforcement des actions existantes et surtout leur articulation à grande échelle tout en maintenant le degré de finesse de l'information (des besoins précis maîtrisés à une échelle territoriale dépassant l'intercommunalité).

> UN OBSERVATOIRE DYNAMIQUE DES BESOINS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Les besoins des acteurs économiques dont maintenir une observation dynamique sont :

~ Fonciers et immobiliers : définir le projet (développement, relocalisation / déménagement / libération d'un tènement, ou nouvelle entité avec conservation des sites existants), la typologie d'immobilier (entrepôts, ateliers, surfaces de vente, ...), la surface, le calendrier (échéance d'implantation), les critères d'implantation (éloignement, accessibilité, gestion des eaux).

~ Services aux entreprises, aux salariés et aux habitants (aménités urbaines et périurbaines) : pour en faire un

véritable "quartier (d'activités) économique(s)". Ex : restauration, garderie, mobilité des salariés, gestion de la chaîne logistique, ...

~ Accompagnement entrepreneurial : de l'idée au développement de l'entreprise.

~ Mise en réseau avec d'autres entrepreneurs (mutualisations, complémentarités).

Il s'agit d'identifier les éléments d'une politique d'aménagement du territoire au service du maintien et du développement du tissu économique déjà en place. A l'échelle d'un quartier économique, ces observations peuvent aussi permettre de faire émerger des pistes de projets mutualisés entre plusieurs entreprises :

~ Solutions de mobilités spécifiques fondées sur la connaissance additionnée des besoins des employés de différents acteurs économiques.

~ Solutions de restauration collective à l'échelle d'un quartier économique à même d'intégrer les objectifs d'un projet alimentaire territorial (PAT).

~ Solutions de logements adaptées aux besoins des salariés tels qu'identifiés par les employeurs.

> UN INTERVENTIONNISME PUBLIC POTENTIELLEMENT NÉCESSAIRE MAIS À CADRER

L'identification d'enjeux fonciers liés à des entreprises déjà présentes et contraintes sur leur site pose la question du rôle de l'action publique. Si la question semble moins se poser quand il s'agit de délocaliser des agriculteurs pour aménager du foncier à destination économique, inviter un commerce à se déplacer pour permettre l'extension d'une activité interroge. Rester dans une posture de médiation et de facilitation nécessite de pouvoir offrir des solutions d'hébergement (immobilier ou foncier) à la structure invitée à déménager. La question de la mobilisation des outils de l'urbanisme réglementaire peut aussi se poser.



Crédit photo: Ivan Guibert / Terra



Crédit photo: Fareva © Alexa Brunet

> POUVOIR JUSTIFIER DES BESOINS EN FONCIER ÉCONOMIQUE

La caractérisation des besoins en foncier économique est un exercice complexe et sensible. Les entreprises interviennent dans des territoires et sur des marchés qui évoluent à des rythmes parfois très différents. Somme toute, il n'est pas impossible d'anticiper certains besoins en foncier économique, s'il est dès le début accepté que cette politique ne répondra pas à tous les besoins.

La typologie d'entreprise (industrielle, artisanale, agricole, ...) et l'imbrication des fonctions au sein même d'une entreprise (ex : fonctions productives, logistiques, tertiaires...) rend bien souvent plus complexe la réutilisation d'un site existant plutôt que la création d'un site ex-nihilo. C'est pourquoi, la réponse aux besoins en foncier économique des entreprises a principalement consisté - jusqu'à présent - au développement successif de projets d'aménagement en extension sur des terres agricoles ou des espaces naturels.

Dans des territoires qui présentent des friches d'activités économiques (cf. inventaire à l'échelle du SCoT), la justification de projet d'extension est d'autant plus complexe que ce "potentiel foncier" reste à explorer (se réapproprier). Les complexités opérationnelles plaident donc en faveur de la mise en place d'un "jeu de chaises musicales" dont l'organisation dépend de l'existence d'un portefeuille de sites et d'une triple connaissance:

- ~ Des besoins effectifs des entreprises : quantifiés et spatialisés, dans un calendrier réaliste.
- ~ De la situation des sites exploités (parfois sous-utilisés ou améliorables) ou abandonnés (friches)
- ~ Des enjeux de biodiversité en lien avec une connaissance structurée de la pédologie des sols (structure et qualités agronomiques).

Le travail auprès des entreprises existantes peut permettre d'objectiver des besoins en foncier, et de les mettre en regard avec les caractéristiques d'un portefeuille de sites (approche multi sites).



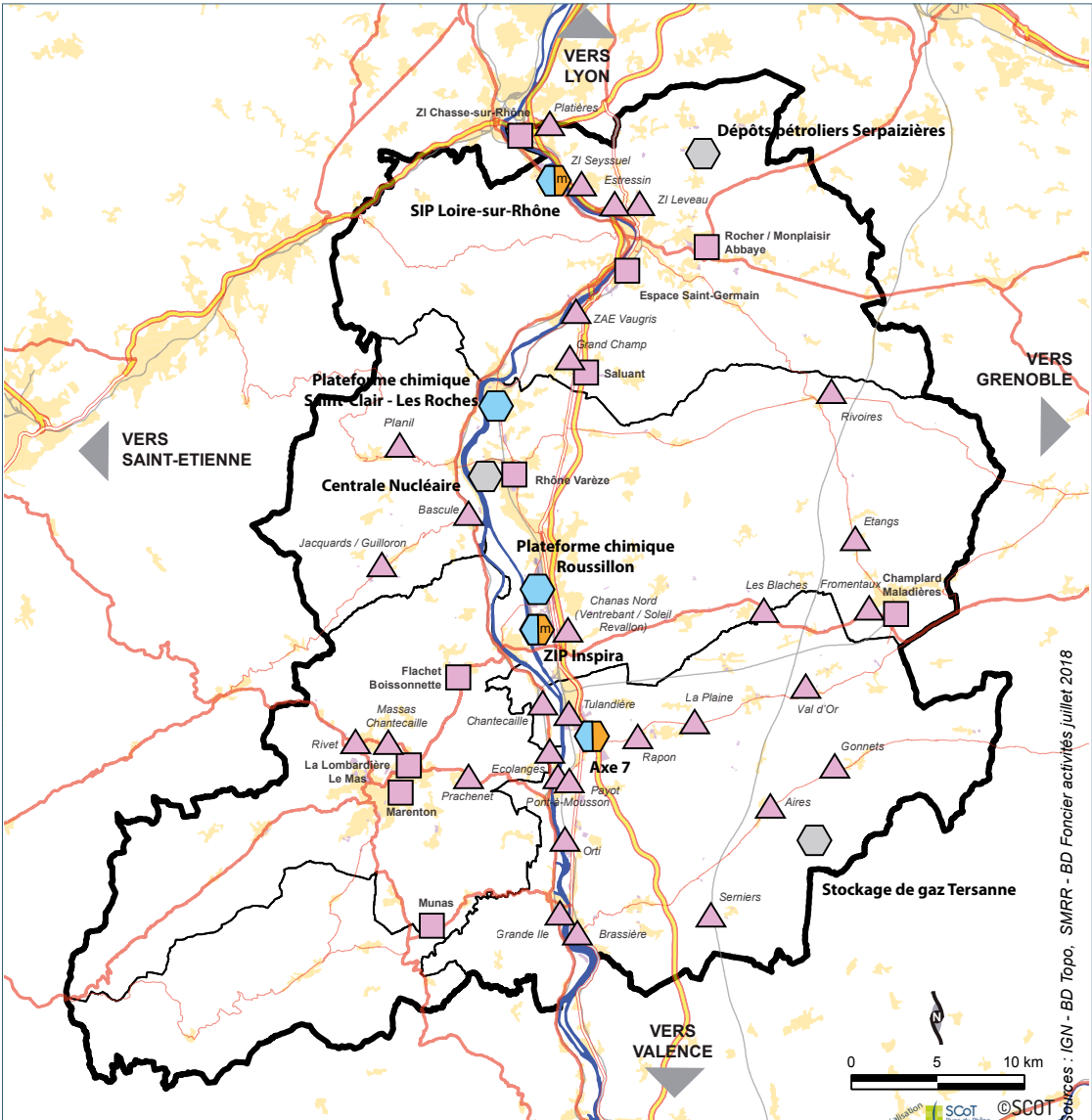
Crédit photo: Ivan Guibert / Terra



Crédit photo: Ivan Guibert / Terra



Crédit photo: Ivan Guibert / Terra



Principaux sites et zones d'activités des Rives du Rhône 2020-2040

LÉGENDE :

- Vocation dominante
- Industrielle
- Logistique
- Sites spécifiques

NIVEAU DES ZONES ET SITES ÉCONOMIQUES (hors zones et sites locaux)

- Zones et sites de niveau SCOT / à grand rayonnement
- Zones et sites de bassin de vie

AXE 2 : FONDER UNE STRATÉGIE FONCIÈRE SUR L'IDENTIFICATION ET LA CARACTÉRISATION DES POTENTIELS FONCIERS

La question de la sobriété foncière comme des limites et difficultés de la mise en œuvre de la compensation écologique renforcent l'importance de l'élaboration d'une stratégie foncière. L'Atelier des territoires a mis en avant les réflexions déjà engagées par le SCoT (ex : étude sur les friches, boîte à outils "agir en faveur de la biodiversité") et ont proposé d'explorer des scénarii de densification de l'existant (cf. Axe 4). Cela revient à se détourner d'un urbanisme qui consiste principalement à aménager du foncier en extension et produit des zones qui sont commercialisées puis "remplies" successivement. L'approche multi site qui découle de la stratégie multi-thématique vise à disposer de plusieurs options pour une meilleur adéquation entre prospects et foncier proposé

IDENTIFICATION DES POTENTIELS FONCIERS

L'identification des potentiels fonciers s'intéresse aux friches, aux dents creuses, aux situations de sous-densité mais gagne aussi à s'étendre à l'anticipation de potentielles situations de déprise (notamment commerciales). Le travail mené dans le cadre de l'Axe 1 pourra contribuer à identifier des gisements fonciers mais aussi à actualiser la connaissance du parc immobilier au sein des zones d'activités économiques. Le territoire dispose déjà d'une connaissance avancée, mais qui reste partielle. Parmi les actions potentielles, la constitution d'un observatoire foncier en lien avec les obligations respectives des intercommunalités (inventaire des ZAE, observatoire de l'Habitat et du Foncier, suivi des mesures de compensation environnementales, ...)

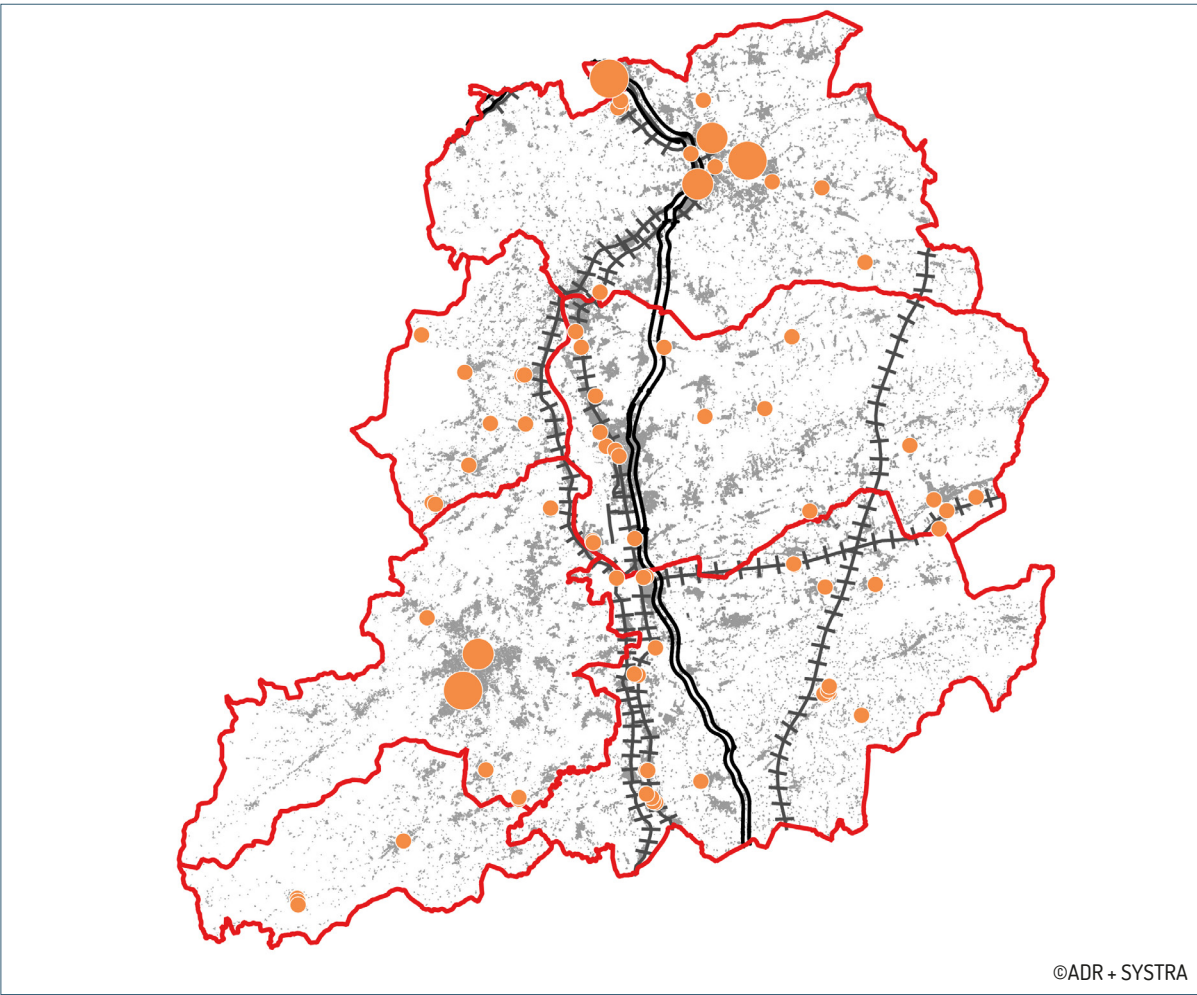
L'objectif n'est pas de créer un énième observatoire, mais plutôt d'engager les territoires dans une démarche d'observation fine, qui génère systématiquement des questions de méthode et de moyens pouvant être mutualisés à cette échelle. A titre gratuit ou déjà financé par d'autres démarches, les données de potentiel foncier issus du logiciel gratuit UrbanSimul (Cerema) et celles produites dans le cadre de l'élaboration des PLUi constituent déjà un patrimoine important. Il est cependant nécessaire de le faire vivre et l'actualiser puisqu'il s'agit d'une véritable "matière vivante".

CARACTÉRISATION DES POTENTIELS FONCIERS

La stratégie foncière, pour répondre aux ambitions du SCoT d'un territoire à biodiversité positive comme aux enjeux de sobriété foncière, gagne à identifier les sites qui ont vocation à être bâti comme ceux qui pourraient faire l'objet d'une renaturation / gain écologique (si déjà naturel). Il peut s'agir d'intégrer des enjeux de dépollution, de continuité écologique, de risques (dont inondation). Cette stratégie foncière s'articule donc directement à celle d'une renaturation et d'amélioration de la fonctionnalité écologique et agricole du territoire (Axe 3).

L'orientation stratégique proposée dans le cadre de cet Atelier des territoires est d'anticiper les situations de blocage de projets d'aménagement en raison de la complexité, voire l'impossibilité, de trouver des mesures effectives de compensation environnementales.

Pour cela, nous proposons d'inverser la logique actuelle de choix et de partir, non pas de la localisation désirée des développements urbains (ex: voie existante), mais bien d'un diagnostic des potentiels agronomiques des sols et des milieux écologiques (hors espaces naturels, agricoles et forestiers à niveau écologique et agricole élevé). De telles cartes n'existent pas à l'échelle du territoire. Pour décider de changer de modèle d'aménagement, il faut donc se doter de ce nouvel outil, ce qui permettra également d'enrichir les démarches d'élaboration des documents d'urbanisme (DOO du SCoT puis / et PLUi-H).



Carte des communautés de communes de Rives du Rhône

©ADR + SYSTRA

~ Sur le territoire du SCoT Rives du Rhône, le potentiel foncier diffère entre le plateau Ardéchois et la vallée du Rhône. Dans la plaine, les friches industrielles se caractérisent par de grandes surfaces foncières.

~ En revanche, dans les villes et villages du plateau, les friches industrielles se concentrent dans les fonds de vallée qui abritaient autrefois les principales activités productives afin de bénéficier de la force motrice des eaux. Ces friches sont particulièrement contraintes par le relief accidenté du territoire.

LÉGENDE :

- Voie ferrée
- Autoroute A7
- Vacances industrielles et commerciales
- Périmètre EPCI

➤ DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES PERTINENTS POUR LES EXTENSIONS URBAINES

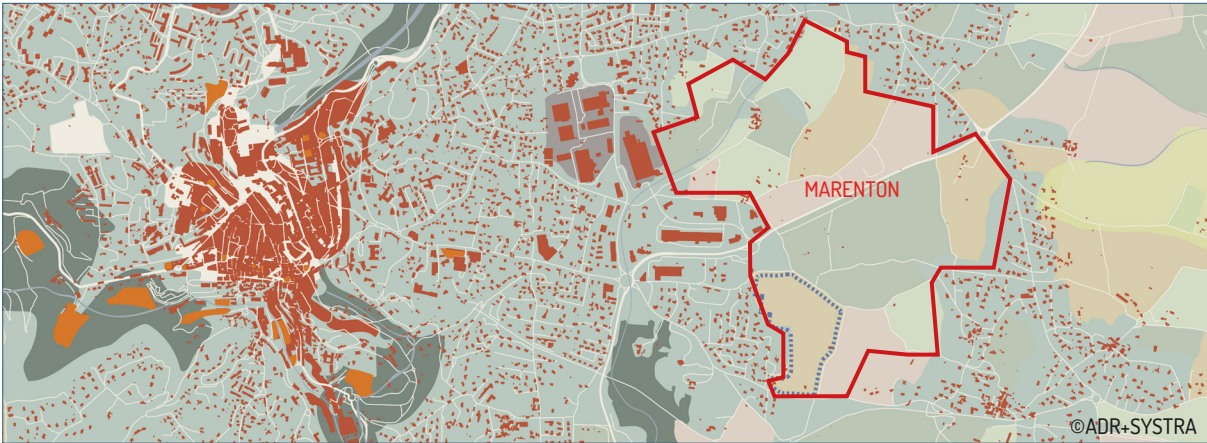
Les Ateliers des territoires ont clairement mis en exergue la contradiction qui résulte entre des zonages hérités et la mise en oeuvre de la séquence E / R / C qui nécessite de justifier du choix d'implantation d'un projet au regard de multiples enjeux, dont plusieurs en lien avec l'environnement (eau, faune, flore, corridors écologiques, risques...). Les ateliers ont permis de souligner d'autres enjeux tels que le paysage, les continuités des espaces publics pour les modes doux (ex: cheminements piétons et vélos notamment) qui gagnent à être mieux intégrés.

Les échanges avec la MRAe ont confirmé l'importance d'une approche exhaustive de l'évaluation des impacts des projets (pollution, logements, inondations, biodiversité, santé, qualité de l'air). Il existe donc un besoin de croiser ces enjeux avec les critères qui prévalaient jusqu'ici (desserte viaire, limitation des nuisances pour de potentiels riverains, dureté foncière...) pour ajuster les périmètres des extensions urbaines au regard des services rendus au territoire et plus simplement dans une logique sectorielle de zones. La question d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets et documents d'urbanisme relève très directement des compétences des SCoT. Celui des Rives du Rhône a élaboré, dès 2010, avant que le SCoT du Bassin d'Annonay fusionne avec lui (2013), une charte et un guide pédagogique à cette fin.

Cette démarche préconise d'associer les acteurs environnementaux tout au long des projets d'aménagements et fait écho au besoin identifié lors des ateliers de disposer d'une bonne connaissance des caractéristiques écologiques du territoire et des sites de projet. Les Ateliers des territoires ont permis de souligner les compétences des acteurs environnementaux (syndicat des trois rivières, LPO et CEN, par exemple) et l'importance de les associer en amont des projets. Il s'agit de favoriser l'évitement puis la réduction dans la mise en oeuvre de la séquence E/R/C et de limiter les besoins en

compensation selon une logique d'intégration et d'incorporation des externalités négatives au cœur même des projets et pas simplement reporter le problème ailleurs. L'identification des mesures de compensation doit conduire à identifier des espaces pour leur mise en oeuvre le plus en amont possible. La stratégie décrite dans cette feuille de route est qualifiée de multi-thématique car elle invite à penser précisément de concert l'aménagement pour le développement économique et des actions en faveur de l'environnement qu'il s'agit de ne plus aborder comme des contraintes réglementaires mais comme des actions fondatrices liées et complémentaires. La comptabilité écologique se fait à l'échelle des opérations d'aménagement mais aussi à l'échelle du territoire.

Cette approche est déjà partiellement à l'œuvre au sein du SCoT comme en témoigne le travail mené lors de l'élaboration du schéma de développement économique de la CC d'Entre Bièvre et Rhône (EBER) qui a conduit à cribler les sites au regard de différents enjeux avant de définir les localisations et périmètres des zones dans le PLUi. Ce travail mené avec les élus locaux n'a pas exclu des discussions la possibilité de renoncer à la zone étudiée et de privilégier un autre site d'implantation plus favorable.



Cartographie des périmètres pour de futures extensions urbaines

~ L'exemple de la zone de Marenton illustre les situations des extensions sur le territoire du SCoT avec un site marqué par de nombreuses parcelles agricoles ainsi que des friches éparses.

~ Le site Inspira montre que certaines futures extensions du territoire s'inscrivent sur des parcelles agricoles, mais également à proximité de sites de grande qualité environnementale, à l'instar de l'île de la platière.

LÉGENDE :

— Périmètre des sites pilotes

AXE 3 : DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE RENATURATION ET D'AMÉLIORATION DE LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

L'Atelier des territoires a permis d'identifier un frein majeur au développement de projets, à savoir la mise en œuvre de la compensation. En effet, trouver des sites de compensation devient de plus en plus difficile : localisation des sites de compensation à proximité de la zone de projet, ratio de compensation souvent supérieur à 1, équivalence écologique à trouver. Il s'agit alors dans un premier temps de réduire au maximum le besoin de compensation en réduisant les extensions au strict nécessaire (cf. Axe 2). Néanmoins, il demeurera un besoin minimum de compensation. Ainsi, pour faciliter sa mise en œuvre, elle doit être anticipée dans une stratégie au niveau d'un territoire élargi et non plus projet par projet.

► STRATÉGIE DE RENATURATION ET DE COMPENSATION À ÉCHELLE SCOT

Afin de mettre en place une telle stratégie, le SCOT nous semble être l'échelle pertinente. En effet, il permet de prendre en compte l'ensemble des projets connus sur le territoire pour évaluer leur impact sur les milieux naturels et le fonctionnement écologique du territoire. Cela permet de mettre en place plus efficacement la séquence ERC (éviter, réduire, compenser) en concertation avec les élus et d'avoir une vision des effets cumulés des projets du territoire et de mesurer ainsi la capacité du territoire à absorber de nouvelles pressions. Plus le développement du territoire a été pensé et anticipé de façon cohérente en amont plus le travail au stade projet sera facilité. L'échelle SCOT

permet également de mettre en regard d'un côté les secteurs qui vont être urbanisés et le type de milieux concernés et de l'autre les secteurs où une amélioration de la qualité/fonctionnalité écologique est possible et le type de milieux concernés. Ainsi cette planification de la compensation permettrait d'avoir des projets de restauration de milieux sans doute plus intéressants (plusieurs projets d'urbanisation contribueraient à restaurer un même secteur) et d'anticiper sur la capacité du territoire à étendre sa tâche urbaine en montrant que cette capacité est limitée et qu'il faut penser d'autres manières d'urbaniser pour accueillir de nouvelles populations et activités.

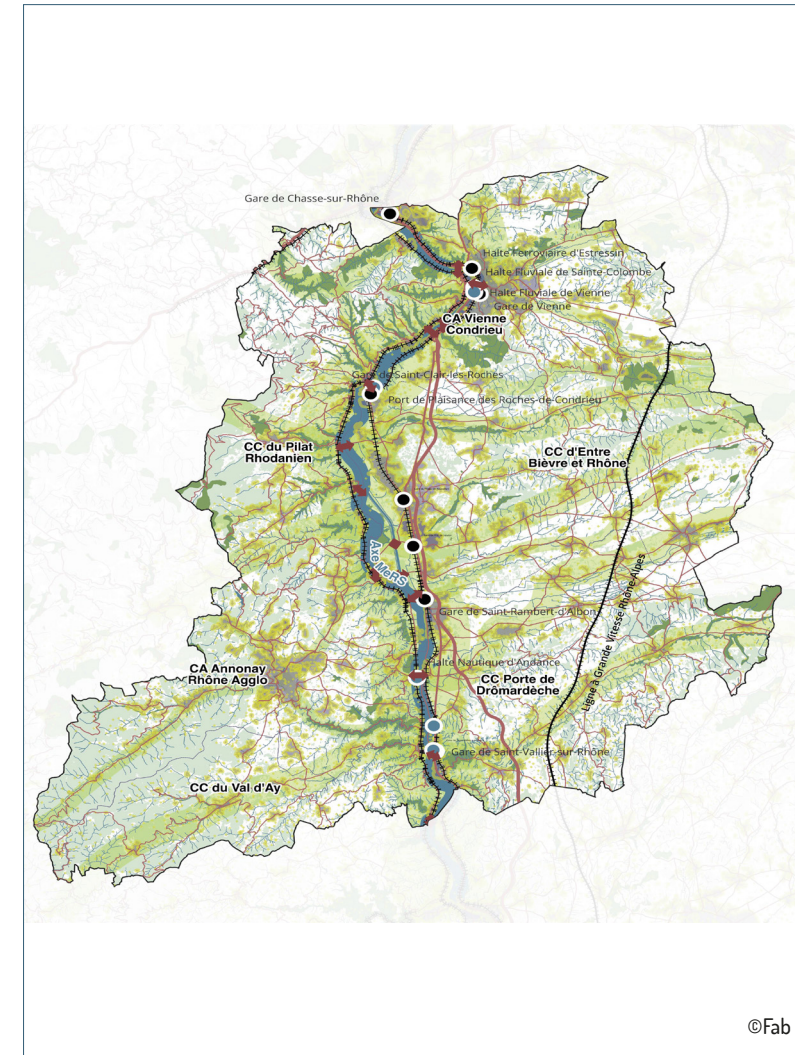
► COMPILATION DES POTENTIELS BESOINS EN COMPENSATION

La mise en place d'une stratégie de renaturation et d'amélioration de la fonctionnalité écologique du territoire nécessite une première étape de compilation des futurs besoins en compensation. Ainsi, une fois les sites de développement choisis (cf. Axe 2), il est nécessaire de les étudier (sur des zones plus grandes que l'opération elle-même) et de les inventorier afin de connaître les habitats et espèces présents. Ceci permettra d'anticiper le dimensionnement (quantification et qualification de l'impact pour estimer le besoin de compensation en termes de proximité fonctionnelle et d'équivalence écologique) de la compensation en fonction de la connaissance des sites.

Cette connaissance permettra de pré-localiser les types de sites (corridor, zone humide dégradée, proche d'un site protégé, secteur avec manque de haies, ripisylve dégradées,...) à cibler pour la compensation future, c'est-à-dire les sites qui ont des potentiels de restauration. Ces sites peuvent alors être compilés et préservés au sein des documents d'urbanisme.

► BESOIN D'EXPÉRIMENTATION

En complément de la recherche de sites potentiels de compensation, il serait intéressant de mettre en place une recherche-action sur l'amélioration de la fonctionnalité écologique de terrains agricoles en lien avec une transformation du milieu et des pratiques. En effet l'amélioration de ces pratiques permet un

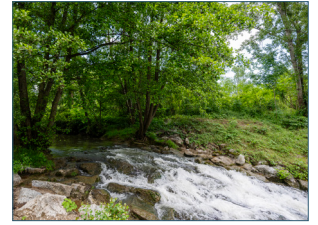


©Fab

Cartographie interprétative des trames vertes et bleues

~ Le territoire des Rives du Rhône possède une grande diversité de paysages de par sa position géographique privilégiée. La plaine du Rhône est marquée par la présence de plusieurs sites industriels majeurs à l'instar d'Osiris et d'Inspira. Les monts du Vivarais sont marqués par un relief important sur lequel se déploie d'importants massifs forestiers.

~ L'enjeu de la renaturation et de la compensation des projets sur le territoire implique de penser ces opérations à une échelle plus large afin de prospecter des sites pouvant être utilisés dans le cadre d'un processus de compensation quand cette dernière ne peut être réalisée in situ.



Credit photos ci-dessus: Ivan Guibert / Terra

gain écologique sur le terrain agricole, qui pourrait le faire entrer dans les surfaces de compensation. Les améliorations peuvent concerner : plantation de haies, création de mares, changement d'itinéraire technique pour limiter les intrants (notamment chimiques), changement de production / de culture, etc.

➤ LIEN AVEC LES OUTILS EXISTANTS

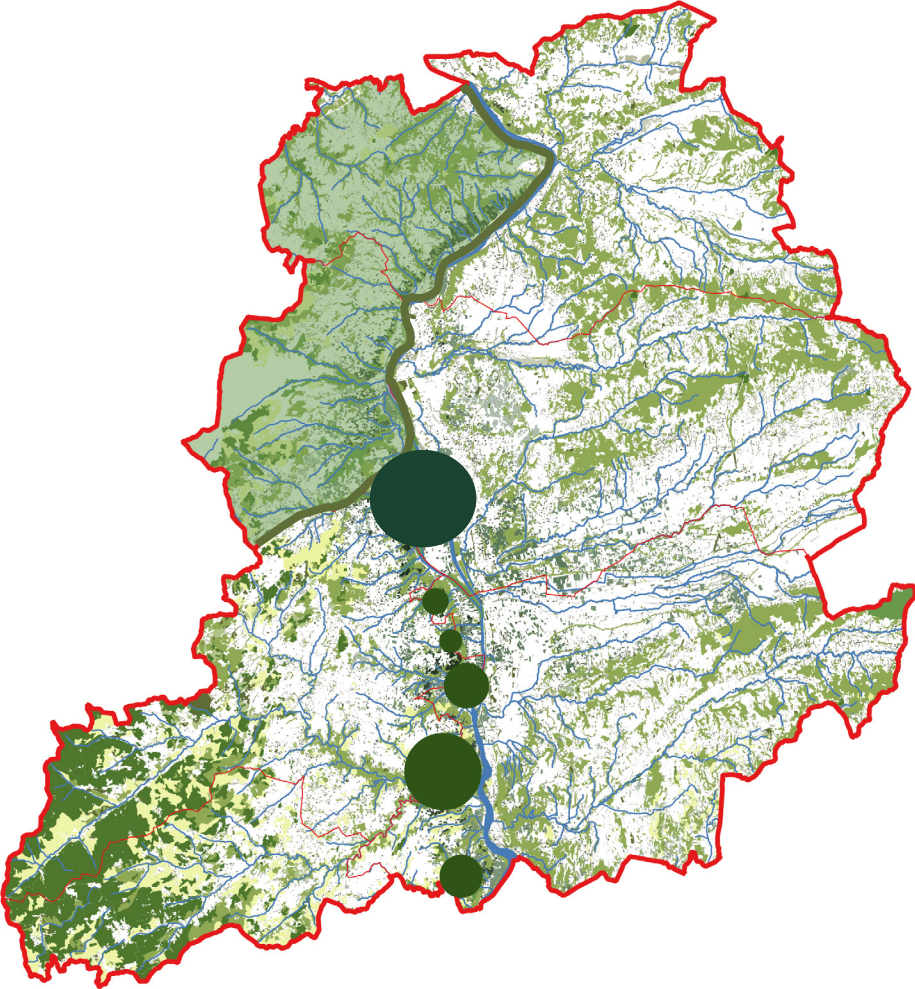
Certains outils intéressants existent déjà sur le territoire pour aider au développement de cette stratégie de renaturation. C'est le cas par exemple de la Foncière Environnementale de l'Isère (FEI) mise en place par le Conseil Départemental de l'Isère. L'objectif de la FEI est d'anticiper la recherche de sites compensatoires. La FEI est pilotée par une instance de gouvernance, le « comité FEI territorial », qui valide les sites de renaturation proposés. Le département peut ensuite faire l'animation foncière, contacter les propriétaires et acheter les terrains. Les membres de ce comité sont : SCoT, EPCI (élus environnement et développement économique), associations de protection de la nature, chambre d'agriculture, SAFER, services instructeurs, experts (CEN, CEREMA), ONF, CNPF, syndicats Gemapi, Agence urba de Grenoble (pour le territoire de Grenoble), EPF.

Il existe également les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), qui sont un outil permettant de protéger durablement et de mettre en valeur les espaces agricoles et naturels soumis à pression foncière en secteur périurbain. Pour cela, il s'appuie sur la définition d'un périmètre de protection à l'échelle parcellaire et d'un programme d'action précisant les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages au sein du périmètre. Le PAEN est une compétence départementale optionnelle issue de la loi sur le Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005, ouverte également aux établissements en charge de SCoT depuis 2014. En Isère, le Département s'est doté de cette compétence fin 2011 et a validé un cadre d'intervention en novembre 2018. En Ardèche, le département s'est également doté de cette compétence.

Ainsi, il serait intéressant d'articuler les mesures de compensation avec les PAEN existants ou futurs et leurs programmes d'actions. Certains périmètres pourraient intégrer des mesures de compensation avec des actions de restauration adaptées.

➤ SUIVI DES MESURES COMPENSATOIRES

Pour évaluer l'efficacité d'une stratégie, il est essentiel de mettre en place un système de suivi robuste, notamment grâce à des indicateurs, qui permettront de mesurer les résultats obtenus, de valoriser la reconquête de biodiversité et son impact sur le cadre de vie et les services écosystémiques, et de prendre si nécessaire des mesures pour ajuster les actions en cours. Le suivi des mesures compensatoires permet également de garantir que les engagements pris par les acteurs sont respectés et de communiquer sur les actions mises en place. Cette question du suivi rejoint celle de la gouvernance, car il est nécessaire de bien définir la gouvernance du projet pour assurer un suivi correct sur le long terme.



©ADR

Cartographie des zones naturelles du SCoT Rives du Rhône

~ Le territoire des Rives du Rhône est marqué par plusieurs grands ensembles naturels remarquables, dont un certain nombre fait l'objet de mesures de préservation. Une partie du parc naturel régional du Pilat se trouve sur le territoire du SCoT à travers la communauté de communes de Pélussin et celle de Vienne-Condrieu.

~ Plusieurs zones Natura 2000 se trouvent le long du Rhône ; ces zones humides sont un important réservoir de biodiversité. L'île de la Platière est inscrite en tant que réserve naturelle nationale en raison de son caractère unique. Les mesures compensatoires pensées sur le territoire se doivent de prendre en compte leurs impacts sur ces réserves de biodiversité. Des interrelations entre ces milieux préservés et les futurs sites de compensation pourraient représenter une opportunité de renforcer les trames vertes et bleues du territoire et de constituer un maillage de site préservé.

LÉGENDE :

- Zone Natura 2000
- Réserve naturelle nationale de l'île de la Platière
- Parc naturel régional du Pilat

AXE 4 : TRANSFORMER CERTAINES ZONES COMMERCIALES POUR Y INSTALLER DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES

La stratégie multithématique replace les espaces déjà urbanisés comme terrain de jeu principal de l'aménagement du territoire en faveur du développement économique. Il s'agit de renouer avec le caractère avant-gardiste du SCoT qui, en 2010, devançait les réglementations liées aux enjeux environnementaux en proposant un territoire à biodiversité positive. La considération des enjeux qui sous-tendent la sobriété foncière invite à faire des extensions urbaines l'exception et de la réinvention de l'existant la règle.

La proximité voire l'imbrication de zones d'activités avec des zones commerciales a conduit les Ateliers des territoires à intégrer ces objets urbains dans les réflexions sur l'aménagement du territoire au service des activités productives, y compris via les 3 axes présentés précédemment. Cette hypothèse répond au souhait de rompre avec la monofonctionnalité des zones et d'aller vers la constitution de véritables "quartiers". Diverses pistes ont émergé suite à l'exploration d'un scénario de restructuration d'une zone commerciale. Les paragraphes suivants les retranscrivent.

> ROMPRE AVEC L'URBANISME DE ZONING ET QUESTIONNER SON HÉRITAGE : LE SUJET DU COMMERCE

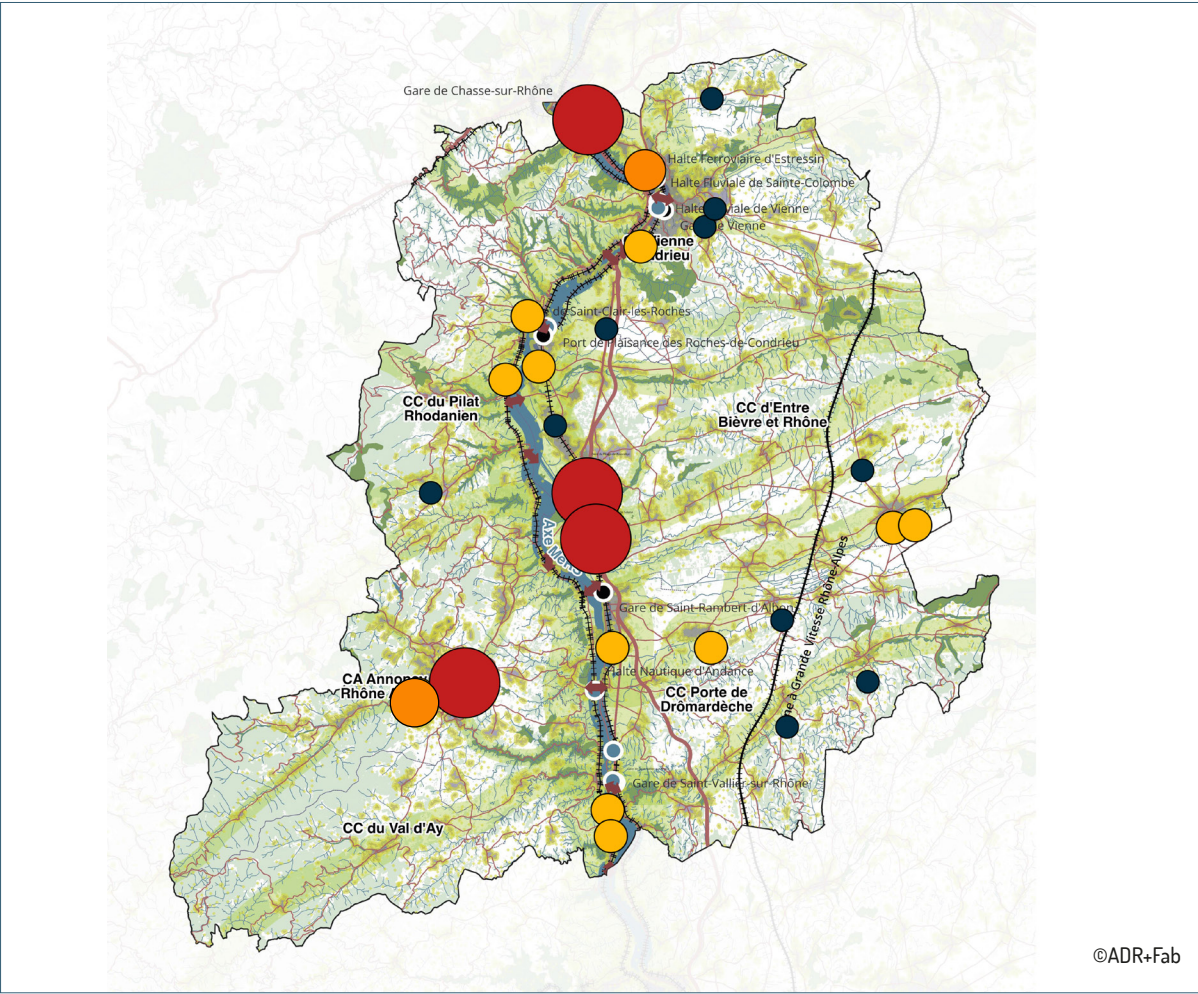
Si "passer de la zone au quartier" fait consensus et peut être inscrit comme un objectif partagé, la définition plus précise de la multifonctionnalité souhaitable et des arbitrages qu'elle nécessite font surgir de nombreux débats. En lien avec l'Axe 1, il ressort que les situations de sous-densité

observées au sein des zones commerciales sont en grande partie liées à des programmes de petites dimensions qui disposent de vastes surfaces de stationnement dédiées. Ces programmes peuvent jouxter des infrastructures de transport dont elles n'ont pas besoin, contrairement à certaines activités productives. Une des composantes de la stratégie multithématique consiste alors à étudier le déplacement de ces activités, potentiellement dans le cadre d'opérations à tiroir résultant en une densification des sites. Toujours en lien avec l'Axe1, la question de l'anticipation de potentielles friches commerciales liées à la perte de vitesse de certains secteurs de la grande distribution (vêtements, par exemple) rejoint cet Axe 4.

L'existence d'une OAP thématique qui encadre les surfaces minimales des commerces pouvant prendre place dans la zone étudiée lors des ateliers témoigne de la volonté d'infléchir sur la programmation commerciale. La question de l'organisation volontariste d'une redistribution de certains commerces et activités tertiaires sur le long terme soulève des enjeux politiques forts. Elle se pose néanmoins dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie foncière qui cherche à optimiser l'usage des espaces déjà artificialisés. La proximité récurrente entre zones commerciales et zones d'activités renforce la potentielle répliquabilité de cet axe de la stratégie.

> FAVORISER DES QUARTIERS ÉCONOMIQUES MIXTES

Renforcer la mixité fonctionnelle des zones d'activités comme commerciales. Pour "passer de la zone au quartier" cela nécessite d'identifier les conditions de cohabitation de différents programmes et, incidemment, d'identifier quelles sont les nuisances qui nécessitent une mise à distance entre eux. Le bruit, les odeurs, les risques industriels et les flux de véhicules de gabarits importants sont autant de facteurs à intégrer et qui conduisent à imaginer des solutions sur mesure dont un séquençage habitat / commerce / industrie au sein duquel des espaces renaturés viennent jouer un rôle de filtre tant visuel qu'acoustique. Dans le même temps, cette approche nécessite aussi de faire reconnaître les



Un parc-industriolo-agricole dans le périmètre de marenton élargi

~ L'axe Rhône Méditerranée qui traverse du Nord au Sud le territoire des Rives du Rhône regroupe un grand nombre d'infrastructures et de bassins de population. Une majorité des zones commerciales s'est donc logiquement implantée le long de cet axe stratégique et regroupe ainsi la majorité du foncier à destination commerciale du territoire.

- LÉGENDE :**
- Pôle commercial majeur
 - Pôle commercial de centre-ville
 - Pôle commercial secondaire
 - Pôle commercial rural de proximité

atouts et bénéfices à regrouper des fonctionnalités territoriales disjointes, au service d'un aménagement environnemental bénéfique (gestion de l'eau, connaissance et travail du sol et valorisation des terres, attractivité sociale et bien vivre ensemble, mise en lien, etc). En effet ; les objectifs du renforcement de la mixité fonctionnelle au sein des actuelles zones sont multiples :

~ Contribuer à la densification de l'existant et limiter l'étalement urbain

~ Réduire les déplacements, notamment en voiture, en rapprochant différents programmes

~ Introduire de la mixité sur des espaces monofonctionnels pour rendre plus attractif les lieux de travail, y compris pour ceux qui font "les 3x8"

~ Élargir les perspectives de l'écologie industrielle à d'autres programmes, y compris agricoles et nourriciers

~ Renforcer les services aux entreprises (activités tertiaires)

Le sujet d'ouvrir la programmation des zones à l'habitat appelle plusieurs points de vigilance

~ Garantir la désirabilité et la qualité des logements, éviter la spéculation foncière,

~ Évaluer l'intérêt au regard de l'équilibre économique d'une opération élargie.

➤ AMÉLIORER LES ZONES EXISTANTES

La requalification voire restructuration des zones existantes répond à plusieurs objectifs dont, à l'initiative de la réflexion, celui de mettre à disposition du foncier (voire de l'immobilier) pour des activités productives, dont industrielles. Il peut s'agir d'accueillir au sein de ces zones de nouvelles activités ou répondre aux problématiques d'activités présentes sur place ou à proximité qui sont mal hébergées ou nécessitent un agrandissement pour diverses raisons (nouveau mode de chauffage, besoins logistiques...). Ce point renvoie à l'Axe 1 lié à la connaissance des besoins des entreprises déjà en place sur le territoire et à l'Axe 2 lié à l'identification de gisements (sous densité mais aussi potentielle déprise commerciale). Au-delà de la densification et de ses vertus potentielles en terme de sobriété foncière, la remise en projet des zones existantes constitue une opportunité d'amélioration

des espaces publics (ou extérieurs mais privés) et d'une remise en relation d'éléments majoritairement juxtaposés et étanches.

La requalification des zones invite à redonner la primauté au lien entre bâti et non bâti, ou, du moins, à ce que le non bâti ne soit pas un objet résiduel et à faire que la conception de l'espace public ne se réduise pas à la simple voirie et sa logique viaire. Il s'agit de renouer avec la géographie du site (sa topographie notamment) et d'intégrer les potentiels objectifs suivants :

~ Repenser l'espace accordé aux voitures (stationnements et voiries) pour favoriser les mobilités actives, en privilégiant les piétons

~ Désimperméabiliser les sols et intégrer des dispositifs paysagers de gestion de l'eau

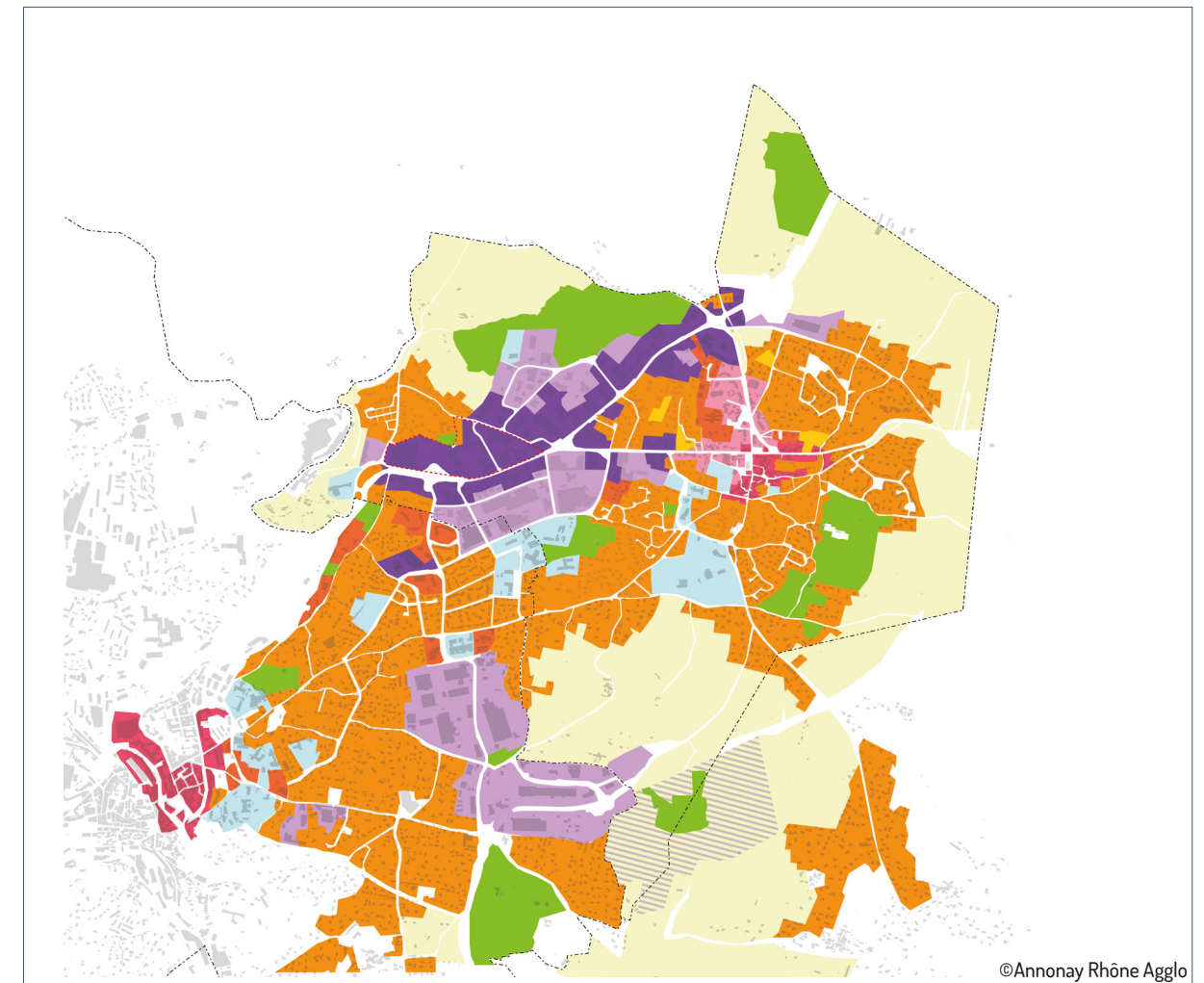
~ Intégrer des dispositifs de récupération et stockage de l'eau pour différents usages

~ Améliorer le confort climatique et la qualité paysagère des lieux

~ Favoriser une dynamique nourricière généralisée et de production et consommation locale.

Le cahier des charges environnementales de la requalification des zones rejoint l'Axe 3 de la stratégie multithématique relative à la fonctionnalité écologique du territoire : continuités écologiques (TVB), fonctionnement des zones humides...

La requalification des zones constitue une opportunité pour retisser des liens ou en créer de nouveaux. Il s'agit alors d'opérer un travail de couture entre activités et commerces, mais aussi entre la zone actuelle et ce qui peut la juxter : des habitations, des espaces agricoles et naturels, un grand paysage, une route départementale... La possibilité de constituer une nouvelle « façade urbaine » pour une zone existante tient à la fois de la programmation, de l'architecture et de l'espace public. Cela constitue un levier d'action pour motiver la mise en projet de la zone car améliorerait l'attractivité et la visibilité des commerces. Cette approche vise à partir des sites, quels qu'ils soient, de former la conception de leur aménagement à partir de ce qui est là pour générer un ensemble d'actions positives réparatrices et visant à des améliorations, quel que soit le milieu concerné ; les tissus urbains, agricoles et naturels.



Cartographie du PLUiH

~ À l'instar de nombreuses communes du territoire des Rives du Rhône, un grand nombre d'enseignes commerciales se sont installées en périphérie du centre historique pour bénéficier d'un foncier plus conséquent et d'une meilleure accessibilité.

~ La zone du Mas de la Lombardière à Davézieux est emblématique de ces zones commerciales qui jalonnent le territoire avec des espaces imperméabilisés et une zone monofonctionnelle. En revanche, de par sa situation en entrée de ville, cette dernière peut progressivement évoluer afin d'accueillir de nouveaux usages et de renforcer la qualité des espaces publics et donc de la zone du Mas de la Lombardière dans son ensemble.

LÉGENDE :

Zones commerciales

Zones industrielles

> IDENTIFIER LES PROGRAMMES DIFFICILES À INTÉGRER DANS LA RESTRUCTURATION DE L'EXISTANT

Mettre en œuvre une mutation du foncier commercial pour accueillir de l'activité, y compris industrielle, vise à réduire les besoins d'extensions sur les espaces agricoles et naturels. Ce travail, nécessairement empirique, permettra de déterminer quels sont les programmes qui ne peuvent y trouver leur place pour différentes raisons (taille des bâtiments, nuisances, risques, et autres). Cela revient à affiner et justifier la programmation des quartiers économiques hybrides en situation de lisière qui sont l'objet de l'Axe 5.



Site usine Iveco Annonay

~ Plusieurs industries majeures du territoire nécessitent une logistique complexe et ne peuvent pas s'intégrer au sein de ces futures zones commerciales hybrides. Les quartiers hybrides économiques de lisières ont pour vocation d'accueillir les futurs projets industriels pour lesquels le foncier vacant n'est pas approprié. Ces nouvelles installations ont vocation à renforcer ces quartiers économiques de lisières et ainsi de consolider ce nouveau modèle économique.



AXE 5 : CONCEVOIR DES QUARTIERS ÉCONOMIQUES HYBRIDES AGRO URBAINS EN SITUATION DE LISIÈRES

La stratégie territoriale multithématique inclut des opérations d'aménagement qui artificialisent des espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF). Le changement de paradigme exposé dans l'introduction nécessite cependant de rompre avec une urbanisation sans limite qui se déploie avec trop peu de considérations pour les qualités agronomiques, écologiques, paysagères (et autres) des sites. Ce constat partagé dans le cadre des Ateliers des territoires conduit à explorer une nouvelle approche qui se détache du terme "extension urbaine" et propose la fabrication de "lisières" qui incarnent l'idée d'un achèvement à l'étalement urbain tout en articulant un aménagement synonyme d'artificialisation avec un "ménagement" des qualités et fonctions des sites (listées précédemment).

> L'HYPOTHÈSE D'UN PARC INDUSTRIALO-AGRI-COLE ET RÉCRÉATIF

La méthode proposée amène à concevoir des hameaux productifs qui intègrent l'agriculture. Là où un urbanisme «classique» considère les terres agricoles comme une surface blanche où déployer un programme, il s'agit ici d'organiser la rencontre en une nouvelle programmation et le socle agricole existant, lui-même mis en projet (reprogrammation). Autrement dit, concevoir l'aménagement d'un quartier économique hybride en situation de lisière peut s'entendre comme une opération de renouvellement agricole (par transposition du concept de renouvellement urbain) qui intensifie les usages et les fonctions. La programmation de quartier économique

associe industrie et agriculture, d'où le terme de parc industrialo-agricole. L'attention portée aux qualités paysagères et aux usages renvoie à la notion récréative d'un parc. Les paragraphes suivants décrivent le processus de conception et les composantes de ce parc industrialo-agricole et récréatif quand les illustrations donnent à lire des exemples de formes qui pourraient en résulter.

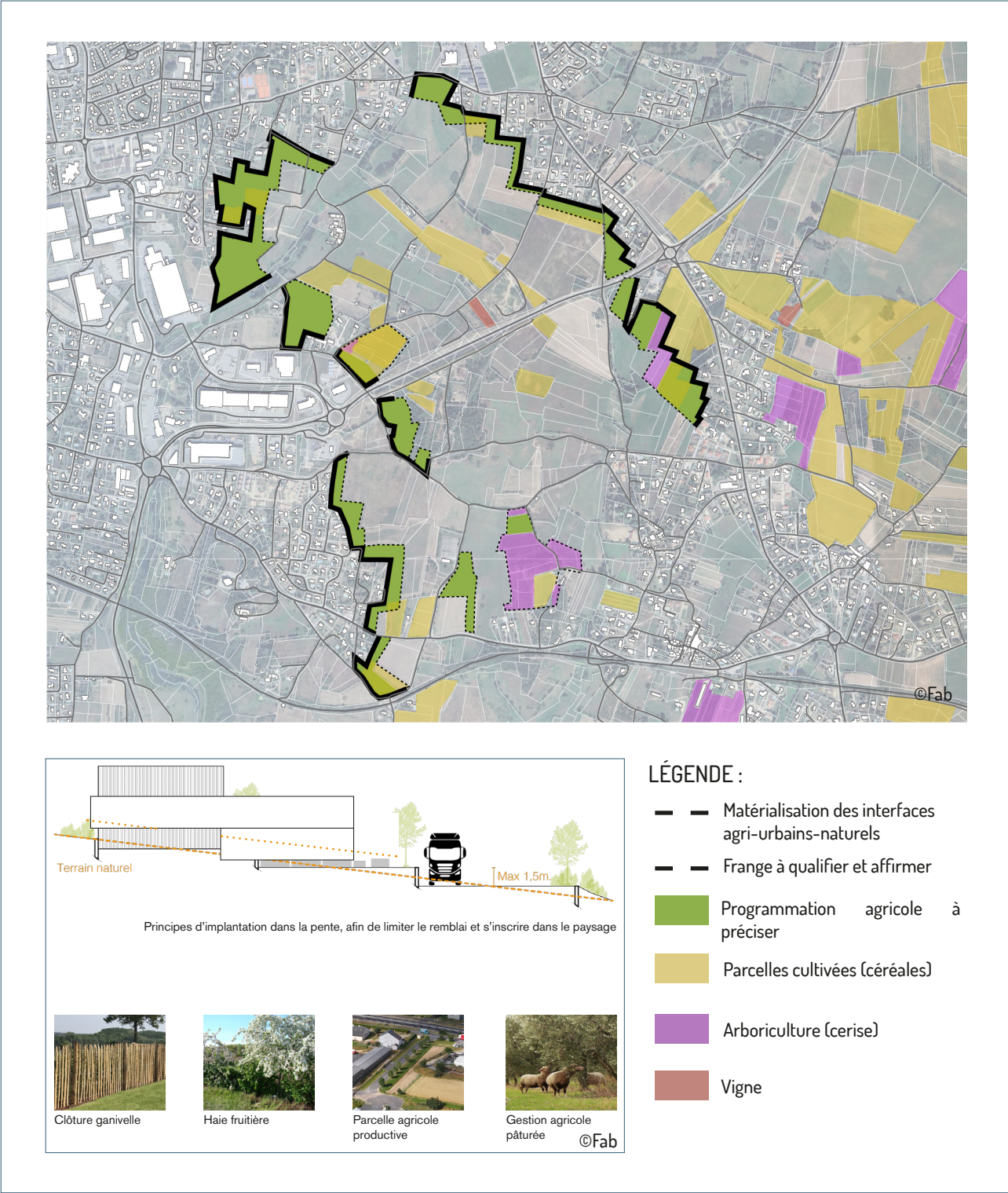
> UN PROJET FONDÉ SUR LES 4 AXES PRÉCÉDENTS

La définition de la localisation et du périmètre des opérations résulte du travail engagé dans le cadre de l'Axe 2 et fonde le projet dans une démarche partenariale avec les différents acteurs environnementaux locaux. Cette dernière gagne à se prolonger lors du travail de conception du projet et à s'élargir aux usagers du site (agriculteurs en place, riverains, associations...).

Le fait d'intégrer la conception de quartiers économiques en situation de lisières au sein d'une stratégie territoriale élargie permet d'en enrichir la programmation avec :

- ~ Les besoins identifiés des entreprises présentes sur le territoire (Axe 1)
- ~ Les besoins auxquels des opérations au sein de l'existant ne peuvent pas répondre (Axe 4)
- ~ Un cahier des charges liés aux enjeux environnementaux du territoire (Axe 3).

Il s'agit donc de mener de front ces différents axes de la stratégie. Cela permet notamment de justifier du besoin de l'opération et de préciser son dimensionnement. Intervenir en dehors des espaces déjà aménagés permet de se donner des « marges de manœuvre » pour opérer un jeu de chaises musicales au service de la transformation de l'existant, du métabolisme et de la régénération des tissus existants qui pourront alors être repensés dans cette logique de lisière.



► UN PROCESSUS DE CONCEPTION FONDÉ SUR UN DIAGNOSTIC FIN DU SITE ÉLARGI ET DE SES ENJEUX

La méthode de conception co-construite dans le cadre des Ateliers est fondée sur une lecture fine du site du projet, de son contexte et de leurs caractéristiques. Cela nécessite :

~ Un relevé topographique et une lecture sur le terrain du fonctionnement hydrogéologique du site qui intègre les microreliefs, la présence de haies... plutôt que de fonctionner uniquement avec des ratios,

~ Une analyse des études faunes-flores en identifiant les habitats auxquels sont inféodés les espèces concernées,

~ Une analyse paysagère du site,

~ Une analyse des zonages du site et de ses abords (PLUI-H),

~ Une lecture des usages du site et de ses relations avec le voisinage,

~ Une analyse du fonctionnement de la mobilité (ex: relevé de l'occupation du stationnement)

~ Lecture des tracés et des qualités des cheminements (vélos + piétons dont PMR, lecture des liens avec les centralités autour de la zone),

~ Une analyse et mise en perspective des activités agricoles observées comme celles du passé,

~ Une lecture technique des différentes contraintes existantes (ex : présence de lignes hautes tensions, intégration de la topographie et des rayons de girations pour assurer le raccordement viaire du site avec un giratoire en contrebas, et autres).

Cette lecture n'est pas traduite dans un diagnostic mais mobilisée directement lors de la conception d'une première esquisse grâce aux contributions de partenaires aux diverses compétences ;

~ Une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire (urbanisme, paysage, architecture, mobilité, hydrologie et écologie),

~ Les services de l'EPCI en charge de l'urbanisme, du développement économique et de l'eau,

~ Les acteurs environnementaux locaux (CEN, LPO, syndicat de rivières...),

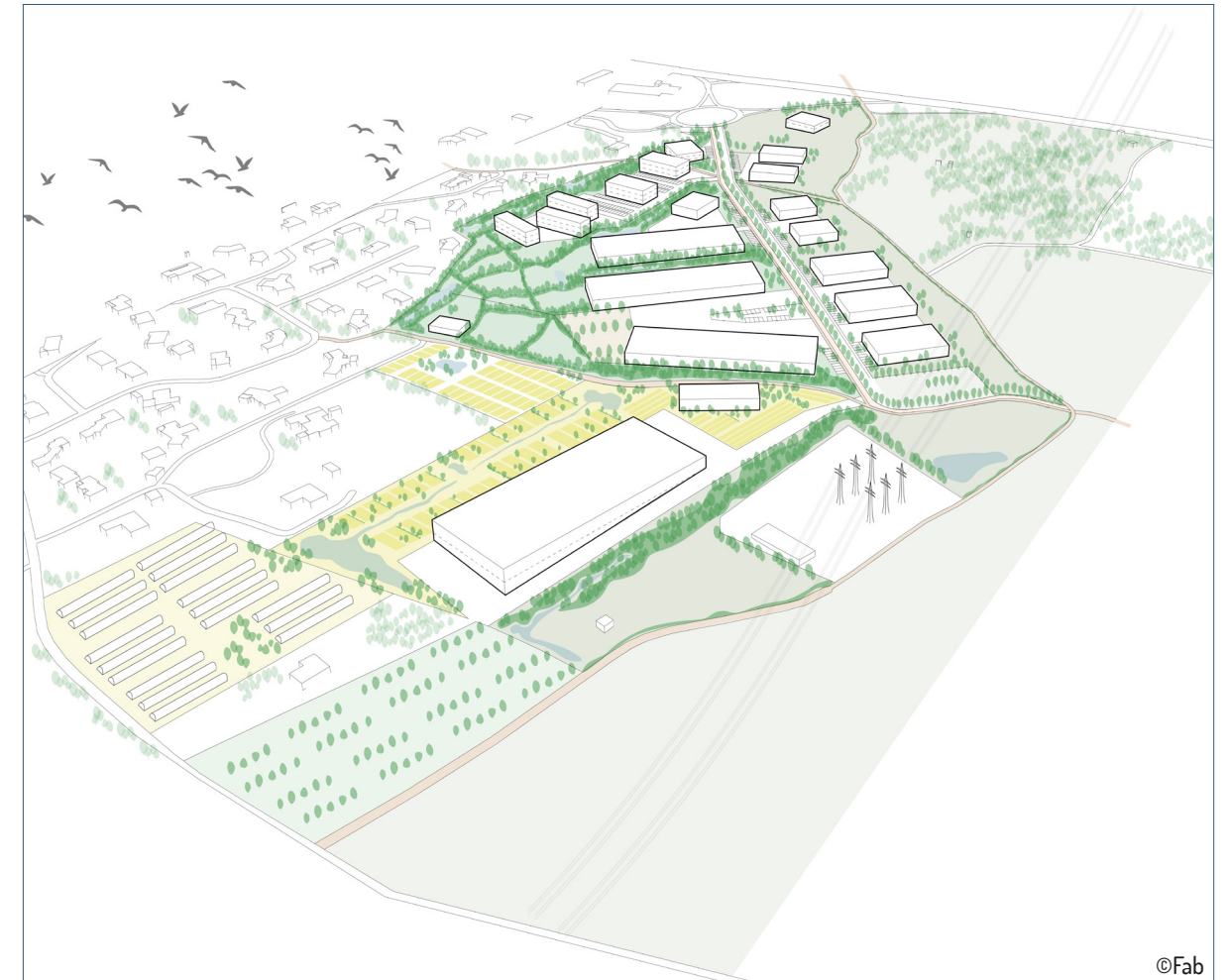
~ Les acteurs du monde agricole : agriculteurs en place, syndicat, chambre consulaire...

Cette démarche collégiale doit permettre de concevoir des aménagements de plus grande qualité, aux externalités négatives fortement réduites, conduisant à une plus forte acceptabilité voire à une désirabilité du projet. A titre d'exemple, une meilleure gestion des eaux pluviales permet de réduire les coûts d'aménagement, de gestion, mais aussi ceux liés aux conséquences d'une inondation en considérant que la conception doit améliorer les situations existantes du point de vue des risques.

► UN PROCESSUS DE CONCEPTION INVERSÉ

La méthode de conception co-construite dans le cadre des Ateliers, fondée sur une plus grande attention accordée aux espaces non bâtis, conduit à en faire le cœur du projet, en tant que support d'usage et de biodiversité. Il s'agit notamment de décliner à l'échelle du site les principes de la séquence E/R/C de manière à non seulement préserver les espaces les plus sensibles mais aussi à intensifier leurs fonctionnalités écologiques tout en valorisant leurs qualités paysagères. Cela conduit à dessiner des trames éco-paysagères en lien avec la géographie élargie du site qui sont le lieu d'une gestion vertueuse de l'eau et des promenades pour les usagers, riverains voire visiteurs. Cette conception opère un renversement par rapport aux zones existantes où les espaces non bâtis sont résiduels. Les définir positivement, et non en creux, permet de leur conférer de multiples qualités. Réciproquement, ce sont les périmètres des surfaces dédiées à l'installation des bâtiments et au déploiement de cours techniques qui sont conditionnés par la primauté donnée aux trames éco-agro-paysagères.

Le déploiement du projet agricole et environnemental constitue la première étape du projet car elle en est le socle. Il s'agit aussi de mettre en œuvre les mesures de compensation le plus en amont possible.



Axonométrie d'une possible extension urbaine agro-productive



Exemple de sentiers pédagogiques et d'animations agricoles :

> DES ESPACES PUBLICS OPTIMISÉS ET QUALITATIFS

La porosité piétonne comme la qualité esthétique potentiellement induites par les trames éco-paysagères conduisent à parler de "parc" pour se référer à l'idée d'un vaste espace ouvert, pour partie public, qui constitue une aménité en soi (lieu de promenade et récréatif). Le cahier des charges issus des Ateliers des territoires qui définit les qualités des espaces publics à viser dans le cas de la restructuration d'une zone existante peut se décliner directement à la création d'un parc en situation de lisière :

- ~ Penser le système viaire globalement pour donner toute sa place aux mobilités actives,
- ~ Définir soigneusement le tracé de la rue en lien avec le relief existant (tracé fondateur),
- ~ Optimiser les circulations voiture/poids lourds et réduire leurs interactions avec les autres usagers,
- ~ Maintenir la perméabilité des sols et intégrer des dispositifs paysagers de gestion de l'eau,
- ~ Reconnaître et développer la qualité agronomique et nourricière des sols
- ~ Intégrer des dispositifs de récupération et stockage de l'eau pour différents usages, entre autres pour l'irrigation,
- ~ Maximiser le confort climatique et la qualité paysagère des lieux,
- ~ Porter attention aux plantations et au mobilier urbain,
- ~ Aménager l'espace pour favoriser les mobilités actives
- ~ Favoriser la polyvalence des espaces publics et des espaces extérieurs privés.

Le projet agricole peut jouer le rôle d'interface entre l'activité industrielle et les programmes riverains, notamment dans le cas de présence d'habitations. La programmation agricole intègre alors la question des potentielles nuisances pour les riverains afin de proposer un projet adéquat qui évite les conflits d'usages.

La qualité paysagère comme la valeur d'usage du parc participe de l'acceptabilité voire de la désirabilité du projet. Elles participent de l'attractivité du territoire mais aussi des emplois et de leur variété au sein du quartier économique.

> UNE ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ÉLARGIE AUX ACTIVITÉS AGRICOLES

Les surfaces dédiées à l'installation des bâtiments et au déploiement des cours techniques dont les périmètres sont conditionnés par la primauté donnée aux trames éco-paysagères constituent une ressource à optimiser (foncier à vocation économique). Cela invite à organiser la densité horizontale comme verticale et renouer avec des figures vernaculaires locales, tant urbaines qu'architecturales, qui tirent parti de la topographie pour juxtaposer / verticaliser des fonctions (granges étables, usines et moulins dans les vallées, et autres). La diversité des configurations et des dimensions des lots ainsi définis permet de disposer de plusieurs options pour une meilleure adéquation entre prospects et foncier proposé. Un des enjeux reste de maintenir une compétitivité économique équivalente à celle des zones d'activités classiques, tout en diversifiant les recettes en fonction des caractéristiques des terrains.

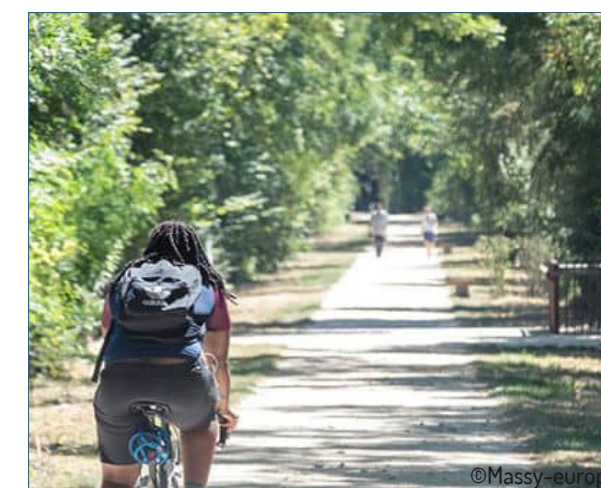
Le rapprochement de l'industrie et de l'agriculture permet d'étendre l'écologie industrielle aux activités agricoles. Des systèmes gagnant-gagnant existent déjà sur le territoire (entre des brasseries, des usines agro-alimentaires et des éleveurs, par exemple). Il s'agit ici d'organiser des synergies entre milieux à l'échelle du quartier, qui peuvent inclure la récupération des eaux de toiture des bâtiments (notamment industriels) pour l'irrigation, le compostage comme la valorisation de différents déchets organiques, etc.



©Massy-europe



©Massy-europe



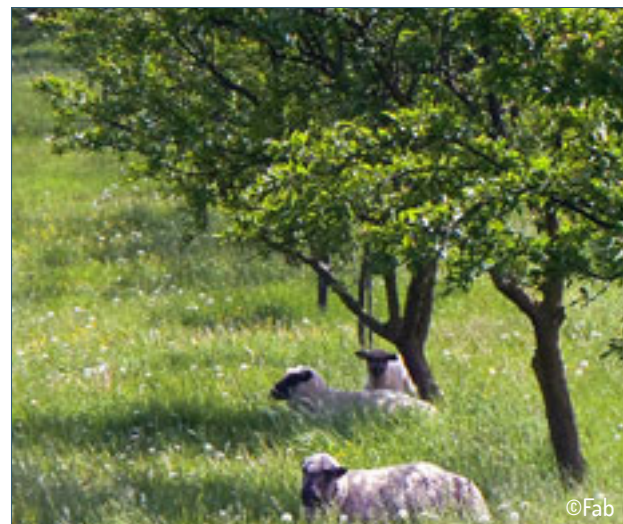
©Massy-europe

Illustration du parc d'activités Massy Europe

► UN PROGRAMMATION DIVERSIFIÉE QUI INTÈGRE UN PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE

La méthode de conception du projet propose d'articuler différentes pratiques agricoles au sein des espaces non bâtis en lien avec les habitats qu'il s'agit de préserver mais aussi de compenser au regard des conclusions de l'étude faune flore. Cela peut se traduire par le maintien et le renforcement d'un maillage bocager, le choix de développer le pâturage pour recréer des prairies sèches, ou encore de concevoir des vergers à même de constituer des habitats pour des espèces spécifiques. Le volet agricole de la programmation s'attache aux espaces non bâtis comme à des activités nécessitant des bâtiments. Il s'agit de créer des écosystèmes agricoles diversifiés et complémentaires : maraîchage, haies fruitières et brise-vent, pâtures et petits élevages, vergers, poules nomades...

La programmation agricole s'appuie sur les pratiques et les personnes déjà en place mais propose une diversification à même de répondre aux enjeux environnementaux présentés précédemment mais aussi aux objectifs de démarches telles que les Projets Alimentaires Territoriaux. L'enjeu est de lier tissu agricole économique existant à l'arrivée et au développement de nouvelles pratiques, et la génération d'une agriculture de proximité qui sache à la fois produire et faire consommer localement. La programmation agricole intègre l'eau comme ressource et l'aménagement (noues, haies, et autres) répond aux enjeux de sa gestion pour limiter les phénomènes de ruissellement et le risque inondation. La programmation de ces quartiers économiques pluriels peut aussi inclure d'autres programmes en fonction du contexte pour répondre à des besoins locaux comme pour garantir une transition qualitative avec les programmes riverains. "Passer de la zone au quartier", comme cela a été décrit dans l'Axe 4, invite à diversifier la programmation tout en intégrant des points de vigilance. Il s'agit notamment d'aborder l'hypothèse de l'intégration de logements et de locaux tertiaires avec prudence et parcimonie mais en imaginant les bénéfices mutuels qui pourraient en résulter.



Projet d'hôtel de logistique urbain Toulouse BRS



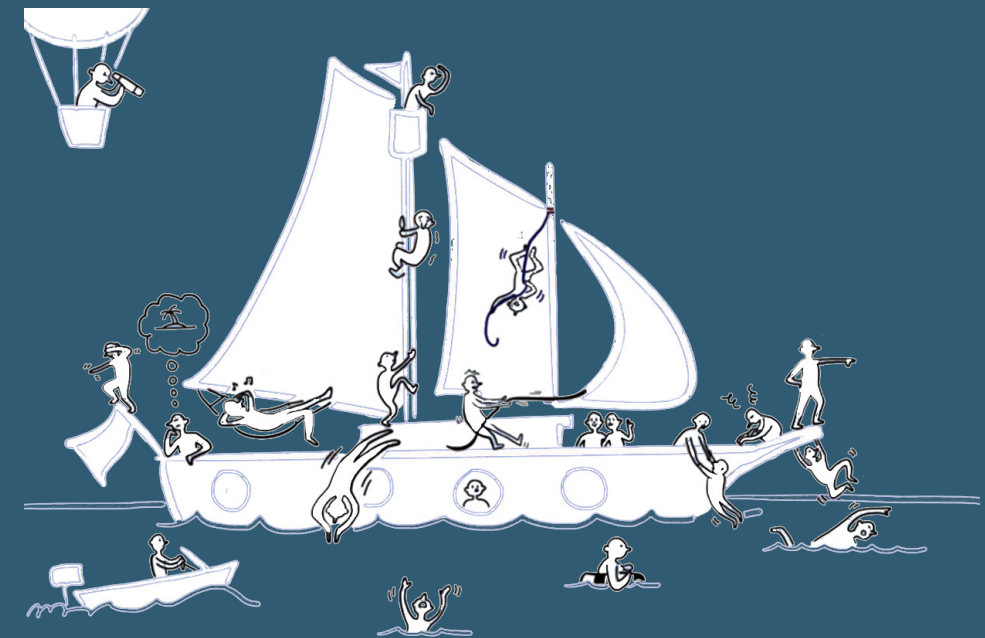
© Xavier Remongin / agriculture.gouv.fr

II] GOUVERNANCE ET MISE EN RÉCIT

Les Ateliers des territoires ont fait ressortir le caractère déterminant de la gouvernance, du renforcement des coopérations entre les parties prenantes et de la mise en récit des projets d'aménagement à vocation économique. En complément des 5 axes précédents, cette partie de la feuille de route s'intéresse aux dimensions moins directement tangibles de l'aménagement du territoire. L'axe 6 s'attache aux enjeux de gouvernance quand l'axe 7 présente les constats et préconisations relatifs à la mise en récit des projets.

Axe 6 : Organisation d'un fonctionnement en « mode projet » et renforcement du pilotage de la stratégie territoriale.

Axe 7 : Définition de la communication relative aux projets d'aménagement économique.



AXE 6 : ORGANISER UN FONCTIONNEMENT EN MODE PROJET ET RENFORCER LE PILOTAGE DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE

Le sujet de la gouvernance, exprimé à plusieurs reprises dans les entretiens du diagnostic sociologique comme un facteur clé de réussite des projets, est apparu dès le début des Ateliers des Territoires comme un sujet structurant des projets de territoire, ainsi que celui de la nécessité de renforcer les coopérations entre parties prenantes.

► FONCTIONNEMENT EN “MODE PROJET”

L'importance du fonctionnement en « mode projet » en fil conducteur a été confirmée lors de l'Atelier 1, révélée plus particulièrement lors du forum ouvert ayant pour thème “Comment mieux coopérer”, les sujets les plus importants ayant émergé s'y rapportant directement ou indirectement. On citera pour mémoire les sujets plus particulièrement débattus :

~ Établir un livre blanc par projet, avec la nécessité de mettre en place une gouvernance ad hoc pour les projets complexes

~ Mettre en place un mode de gouvernance coopératif, et différencier les instances de décisions et les instances/modalités de concertation

En filigrane du diagnostic sociologique et des résultats et travaux de l'Atelier 1, le mode projet s'est affirmé comme incontournable pour fédérer les intentions et objectifs des différentes parties prenantes autour des fondamentaux attachés au projet, et aboutir à une convergence et une cohérence de projet, seules permettant la mobilisation des énergies dans le temps de l'ensemble des intervenants. Il a été communément admis que le mode projet doit s'envisager, à la fois

dans le contexte de gestion institutionnelle des projets s'exerçant dans le cadre d'une gouvernance établie et pérenne, mais également dans le cadre de projets imprévus et/ou complexes, qui pourraient nécessiter la mise en place d'une gouvernance ad hoc.

► FONCTIONNEMENT EN “MODE PROJET” POUR RÉPONDRE AUX RÉGLEMENTATIONS ENVIRONNEMENTALES

Une clarification et une optimisation de l'intervention de la MRAe dans les processus d'élaboration des projets sont ressorties comme des priorités parmi les enjeux de gouvernance identifiés dans le cadre des ateliers. Parallèlement, les échanges avec la MRAe ont pointé les lacunes des dossiers présentés pour avis et le manque de recours au cadrage préalable. Une des composantes de l'Axe 6 est de décliner le mode projet en associant le réseau local de l'Etat pour mieux appréhender et répondre aux enjeux environnementaux des projets. L'action 4 décline ce volet à un projet pilote spécifique. Le fonctionnement en “mode projet” doit permettre de :

~ Intégrer le plus en amont possible les attendus de l'Autorité Environnementale.

~ Définir la pertinence, les modalités, la temporalité d'un cadrage préalable.

~ Bénéficier d'un accompagnement du sous-préfet et de la DREAL pour co-construire les projets (et notamment identifier des solutions à des enjeux environnementaux).

~ Élaborer des dossiers à même d'être acceptés par la MRAe.

DÉFINITION DE LA GOUVERNANCE ET DE SES QUATRE NIVEAUX

Pour rappel, la gouvernance, dans sa définition, désigne à la fois :

~ L'ensemble des décisions, règles et pratiques visant à assurer le fonctionnement optimal d'une organisation ou d'un projet mais également les organes structurels chargés de formuler ces décisions, règles et pratiques, de les mettre en œuvre et d'en assurer le contrôle.

Outre la définition des rôles et contributions respectives des parties prenantes au projet (qui contribue, quand, comment, à quels niveaux ?), découlant directement de la définition ci-dessus, une gouvernance adaptée à un projet suppose :

~ En amont, un partage des finalités du projet (quel est le but commun, quelle vision partagée, quel est le périmètre du projet, quels enjeux).

~ En aval, la mise en place de règles de fonctionnement réellement adaptées au projet, si les règles en place ne permettent pas sa déclinaison stratégique et opérationnelle (adaptation des instances de pilotage, des modalités de prise de décisions, ...).

Pour ce faire, il paraît important de bien s'assurer que les quatre niveaux de gouvernance sont définis, présents et articulés :

~ Le niveau politique, qui définit les orientations politiques pour l'entité, matérialisées par des plans, des documents. À ce niveau, peuvent coexister plusieurs strates de projet et d'injonctions - nationale, régionale, départementale, intercommunale, communale - dont il conviendra d'examiner la cohérence et la convergence.

~ Le niveau stratégique, qui décline les orientations politiques en axes, plan stratégique et procédures

~ Le niveau opérationnel, qui met en œuvre le plan stratégique et les procédures.

~ Le niveau de concertation/consultation, qui associe certaines parties prenantes au processus à des niveaux et moments donnés.

L'incarnation de chaque niveau est nécessaire au bon déroulement d'ensemble du projet et au respect des calendriers, avec une formalisation de la composition, des rôles et responsabilités des différentes instances, notamment sur les processus de décision.

► PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES DÉCLINÉES DANS LE PLAN D'ACTIONS

Les points de vigilance suivants devront être travaillés :

~ Une attention particulière doit être portée à l'incarnation du niveau stratégique, souvent « échelon manquant », escamoté voire absent, dans un processus de projet passant directement du niveau politique au niveau opérationnel, avec des risques d'une gestion des priorités non optimale, et d'une moindre avancée des projets du fait d'un niveau de portage non adapté.

~ Bien prévoir le temps nécessaire à l'élaboration et au partage de la vision du projet, de ses intentions et de ses enjeux.

Pour ce qui concerne les modalités de consultation et de concertation, il conviendra de bien identifier, selon les parties prenantes et les moments, les différents niveaux d'association.

Pour rappel, il conviendra de distinguer :

~ La simple information (action de tenir un groupe au courant des événements, sans attente particulière d'une expression en retour).

~ La consultation (recueillir des avis sur le projet, et vérification d'un diagnostic partagé, la décision finale revenant aux décideurs).

~ La concertation (action collective organisée pour débattre et enrichir les projets des idées exprimées, la décision finale revenant toujours aux décideurs).

~ La co-construction (élaboration du projet en commun avec des parties prenantes désignées).

~ La cogestion (en phase d'exploitation, gestion commune avec des parties prenantes, selon des modalités de gouvernance adaptées).

Enfin, il est rappelé que le processus de gouvernance en mode projet se doit d'être à la fois descendant et ascendant :

~ Le niveau politique émet les orientations.

~ Les niveaux de dessous alimentent la définition des orientations.

Selon les contextes et les projets envisagés, dans une perspective d'optimisation et d'économie d'échelle, il conviendra d'examiner ce qui peut être fait en s'appuyant sur les instances/structures existantes, en venant revisiter les périmètres et modalités de fonctionnement.

Des premiers travaux sur la gouvernance ont été engagés sur Inspira avec les parties prenantes opérationnelles, qui restent à poursuivre avec les élus.

AXE 7 : DÉFINIR LA COMMUNICATION RELATIVE AUX PROJETS D'AMÉNAGEMENTS À VOCATION ÉCONOMIQUE

Dans un contexte général d'accroissement de prise de conscience des enjeux liés à l'environnement et au climat, d'oppositions aux projets de plus en plus organisées, et de davantage d'attentes de concertation territoriale et citoyenne, la nécessité d'une communication renouvelée autour des projets s'impose, se nourrissant d'un processus amont de construction de nouveaux récits concertés, soutenables et acceptables. Il s'agit de donner à lire en quoi un projet spécifique s'inscrit dans un projet de territoire plus large et cohérent.

► CONSTATS ISSUS DES ATELIERS

Les propos exprimés dans le cadre du diagnostic sociologique étaient en effet assez convergents sur un nécessaire infléchissement des stratégies de développement déployées jusqu'à lors, vers davantage d'acceptabilité environnementale, d'anticipation et de concertation, à travers plusieurs intentions :

~ Changer l'image de l'industrie et des savoir faire territoriaux vers davantage d'acceptabilité et d'utilité d'intérêt général à travers des coopérations entre territoires et acteurs

~ Passer d'un développement par opportunités à un développement davantage planifié et anticipé.

► PRÉCONISATIONS RELATIVES À UNE NOUVELLE "MISE EN RÉCIT"

Une nouvelle stratégie de communication est à définir à travers plusieurs points clés :

~ Mobiliser l'ensemble des parties prenantes, qu'elles soient politiques (État et collectivités), professionnelles (entreprises, agriculteurs, ...), citoyennes (riverains, associations, ...),

~ Appréhender et respecter les enjeux de chacun comme des conséquences des projets,

~ Afficher clairement le cahier des charges à respecter par les entreprises que l'on souhaite accueillir,

~ Établir potentiellement la concertation et le travail en commun, sur la base d'une vision partagée du projet.

Au final, une nouvelle « mise en récit » doit apporter du sens au(x) projet(s), de l'ambition à la démarche, et de la valeur territoriale. Elle ne doit pas constituer un livrable à un instant « t », mais un processus itératif, qui doit savoir accueillir les imprévus, rendre compte des avancées et des éventuelles réorientations. Elle n'est ni statique ni limitée à une seule action ponctuelle. Incarnation de la stratégie, elle peut en effet, au-delà de l'écriture, donner lieu à une multiplicité de formes d'actions et d'autres supports.

Enfin, la mise en récit n'est pas l'apanage d'une seule structure ou de quelques-uns. C'est l'ensemble de l'organisation et du territoire qui y concourt directement, et les différences dans la façon de raconter l'histoire sont la valeur ajoutée de l'exercice.

Pour ce qui concerne le contenu, les nouveaux récits à élaborer doivent à la fois tenir compte de plusieurs facteurs :

~ L'histoire du site : Revenir sur l'histoire pour révéler l'identité et les forces du territoire, mettre en lumière les événements marquants et constitutifs de l'identité du territoire souvent loin de la mémoire collective, recueillir l'ensemble des points de vue et des ressentis.

~ Les enjeux du site : Intégrer les nombreuses fluctuations contextuelles auxquelles le site doit faire face (environnementales, climatiques, économiques, géopolitiques, démographiques, ...) des atouts du site face à ces enjeux.

~ Le futur du site : Afficher les intentions du projet, ses ambitions, des scénarios pour l'avenir, à la croisée des chemins entre robustesse et acceptabilité.

~ Les engagements du site : Penser aux engagements à prendre vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes (entreprises accueillies, habitants,...).



Ici,
nous bâtissons l'avenir d'un espace industriel
responsable et multimodal.



